

Département AUBE

**MAIRIE de SAINT-MESMIN**

**Le 03 Juillet 2025**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 Juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 juin 2025 à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint Mesmin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MASSON Patrice, Maire.

**Présents** : MM. MASSON P, AUGER V, BRUNET P, CHOISELAT H, CLERCY JM, DECAUDAIN P, ESTRADE M, FAIVRE F, FANTIN M, Mmes SKRZYNIARZ S, DOREZ I, GUINOT A, MESSIAS Y.

**Pouvoirs** : M Emmanuel COSSARD à Patrice MASSON,

**Excusée** : M David FANDART

**Secrétaire** : M Séverine SKRZYNIARZ

**Ordre du jour** :

- 1) Délibération Adhésion au Plan Départemental de Lecture Publique**
- 2) Adhésion des écoles au logiciel « One Start »**

# 1) Délibération Adhésion au Plan Départemental de Lecture Publique

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
**AUBE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-MESMIN

-----  
Séance ordinaire du 30 juin 2025  
-----

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MASSON Patrice, Maire.

Présents : MM. MASSON P., AUGER V, BRUNET P, CHOISELAT H, CLERCY JM, DECAUDAIN Ph, ESTRADE M., FAIVRE F., FANTIN M., Mmes DOREZ I, GUINOT A., MESSIAS Y. et SKRZYNIARZ S.

**Pouvoirs** : M. COSSARD Emmanuel à M. MASSON Patrice

**Excusé** : M. FANDART David

**Secrétaire** : Mme Séverine SKRZYNIARZ

Date de la convocation
24/06/2025

Le Maire informe les membres du conseil municipal du projet d'adhésion au plan départemental de lecture publique ;

Date d'affichage
01/07/2025

Vu la Loi 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, précisant les compétences des Départements en matière de lecture publique à travers leurs bibliothèques départementales, et portant obligation aux bibliothèques de lecture publique à présenter leur politique partenariale devant l'organe délibérant de leur collectivité,

N° 25 - 21

Objet :
- Adhésion au Plan Départemental de Lecture Publique

Vu le schéma départemental de développement de la lecture publique approuvé par délibération n° 2024-RO2-II-2 du Conseil départemental en date du 27 mai 2024, visant à garantir un maillage et la mise en réseaux de bibliothèques attractives, ainsi que formalisant la relation partenariale avec le réseau et la solidarité du Département à l'égard des communes et groupements de communes investis dans le fonctionnement de bibliothèques, facteurs d'attractivité des territoires et d'épanouissement des Aubois,

L'adhésion au plan départemental de lecture publique a pour objet d'établir les modalités du partenariat entre le Département et la Commune de Saint Mesmin pour la qualification de l'offre de la bibliothèque (la médiathèque – le point-lecture) de Saint Mesmin

La politique départementale de lecture publique a pour objectif de soutenir les collectivités locales dans la mise en place d'une offre de bibliothèques répondant aux besoins actuels. Pour ce faire, il convient de définir les conditions d'un partenariat garant d'une qualité de l'action publique.

A ce titre, pour ce qui concerne le fonctionnement de la médiathèque départementale, le Département s'engage à :

Attribuer les moyens nécessaires à la mise en place d'une offre de services renouvelés et adaptés au bénéfice des communes et groupements de communes : offre documentaire, formation, action culturelle, conseil, subventions.

Respecter la réglementation en vigueur pour ce qui concerne les bibliothèques départementales.

Respecter les règles d'attribution des subventions et de prélèvement de la cotisation définies par l'Assemblée départementale.

Renseigner le rapport annuel d'activité émanant du ministère de la Culture.

Pour ce qui concerne les relations avec la bibliothèque de Saint Mesmin, le Département s'engage à :

Désigner un référent qui est le contact privilégié de la bibliothèque et se rend disponible pour apporter son conseil.

Entretenir un contact régulier avec la bibliothèque.

Mentionner la bibliothèque comme faisant partie du réseau départemental de lecture publique.

Pour ce qui concerne le fonctionnement de la bibliothèque, la Commune de Saint Mesmin s'engage à :

Attribuer les moyens nécessaires à la mise en place d'une offre de services appropriée en tendant vers les moyennes nationales (horaires, budgets, qualification du personnel, offre documentaire, accès internet, partenariats, animations).

Respecter la réglementation en vigueur pour les bibliothèques, services publics.  
Verser la cotisation annuelle selon les règles définies par l'Assemblée départementale et détaillée en annexe.

Renseigner le rapport annuel d'activité émanant du ministère de la Culture.

Pour ce qui concerne les relations avec la médiathèque départementale, la Commune de Saint Mesmin s'engage à :

Désigner une personne qui est le contact privilégié de la médiathèque départementale et se rend disponible pour se former.

Entretenir un contact régulier avec la médiathèque départementale.

Respecter les modalités de fonctionnement des services de la médiathèque départementale.

Mentionner le soutien du Département pour le fonctionnement de la bibliothèque et apposer le logo du Département sur les supports de communication.

Au regard de la qualité des services et de la relation avec la médiathèque départementale de l'Aube, il est proposé de signer la nouvelle convention de partenariat de lecture publique entre le Département et la commune de Saint Mesmin, et de continuer à verser la cotisation d'un montant de 0,30 € par habitant.

Entendu l'exposé, le Maire propose aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'adhésion au Plan Départemental de Lecture Publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à l'adhésion au Plan Départemental de Lecture Publique
- Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<b>Nombres de conseillers en exercice</b>	<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>Votes « Pour »</b>	<b>Votes « contre »</b>	<b>Abstention</b>
<b>15</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **2) Adhésion des écoles au logiciel « One »**

Le Maire informe les membres du conseil municipal du souhait des professeurs des écoles du regroupement pédagogique de Saint Mesmin / Vallant de se doter du logiciel « One Start », logiciel pour mettre en réseau tous les acteurs de l'école, améliorer la communication entre les familles et les équipes enseignantes et faire travailler les élèves avec le numérique.

Entendu l'exposé, le Maire propose aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'adhésion des écoles du RPI au logiciel « One Start ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion du RPI Saint Mesmin / Vallant au logiciel « One Start » et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'abonnement à ce logiciel informatique.

<b>Nombres de conseillers en exercice</b>	<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>Votes « Pour »</b>	<b>Votes « contre »</b>	<b>Abstention</b>
<b>15</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	0	0

MASSON Patrice

SKRYNIARZ Séverine

AUGER Vivian

DECAUDAIN Philippe

BRUNET Pascal

CHOISELAT Hubert

CLERCY Jean-Michel

COSSARD Emmanuel

DOREZ Isabelle

ESTRADE Marcel

FAIVRE François

FANDART David

FANTIN Matthieu

GUINOT Aude

MESSIAS Yannick